

Communiqué de presse

La concurrence déloyale : bête noire du Bâtiment

En 2012, près d'un entrepreneur sur deux (44%) dénonce la concurrence déloyaleⁱ, dont la concurrence étrangère et l'autoentrepreneariat, comme principale difficulté. Cette dernière devance largement celles liées à la crise économique : les délais de paiement (17% de citations), le faible niveau des prix (13%), le manque d'activité (13%) ou l'accès au crédit (9%).

En effet, dans un contexte économique de plus en plus tendu, le phénomène de la concurrence déloyale qui, jusqu'alors, concernait essentiellement les zones frontalières, s'étend à présent à l'ensemble des départements. Ces pratiques qui relèvent du dumping, bafouent les règles sociales et fiscales en vigueur sur le territoire. Qu'il s'agisse de l'intervention d'entreprises étrangères en direct ou en sous-traitance, ou bien du recours à du pseudo-intérim, le but poursuivi est d'afficher des tarifs avec lesquels aucun entrepreneur respectant les règles ne peut rivaliser. Cette concurrence s'ajoute à celle des autoentrepreneurs dénoncée depuis longtemps par la FFB.

La FFB demande donc aux pouvoirs publics de :

- créer un certificat délivré par la Caisse de Congés Intempéries du BTP afin que les maîtres d'ouvrage vérifient la régularité des entreprises étrangères ;
- imposer dans les marchés publics le contrôle des règles sur le détachement des salariés et des obligations en matière de congés payés ;
- transmettre obligatoirement à la Caisse de Congés Intempéries du BTP une copie de la déclaration de détachement faite à l'inspection du travail ;
- rendre obligatoire et étendre la carte d'identité des salariés du BTP aux salariés des entreprises étrangères détachés ;
- imposer la fourniture de l'attestation d'assurance décennale dès la signature des marchés publics et privés ;
- en matière de TVA, étendre le régime de l'autoliquidation à toute la sous-traitance de travaux immobiliers ;
- sortir le statut de l'autoentrepreneur du champ du Bâtiment.

Didier Ridoret, Président de la FFB, tempête « *Nos marchés sont nos emplois ! Si la concurrence est une bonne chose, car facteur d'innovation et de performance, la concurrence peut être néfaste lorsqu'elle est faussée par le dumping social pratiqué par des entreprises ignorant les règles* ».

Contact :

Anaïk CUCHEVAL, Chef du Service Presse et Communication
Tél. : 01 40 69 51 39, cuchevala@national.ffbatiment.fr

ⁱ Enquête téléphonique réalisée du 4 au 16 octobre par IPSOS pour le compte de la FFB auprès de 507 chefs d'entreprise de tous corps d'état d'au moins un salarié.

La FFB représente 57.000 adhérents dont 42.000 entreprises de taille artisanale. Ils réalisent les 2/3 des 129 milliards d'euros HT de la production annuelle du Bâtiment et emploient les 2/3 des 1 180 000 salariés du Bâtiment. La FFB a pour vocation de rassembler les entreprises de Bâtiment de toutes tailles, afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la Profession.

Pour plus d'information : www.ffbatiment.fr